



# SObrand lover



*Du 28 juin au 21 août 2016*

TV Brand Lover *Index* **200**

100 GRP\*

1 million de PAP en Pré-roll

100% E.P

10€ CPM NET GARANTI



**Option  
VPAID  
Offerte**

100K€ net

10K€ net

**110K€ Net TV & Digital**

\*sur la base de la cible Fem 25-59 ans, au format 30" / environ 200 GRP en retombées sur la cible Brand Lover Hygiène-Beauté (retombées GRP Brand Lover données à titre indicatif, non contractuel)  
E.P : positions ABC/XYZ. Partie Digital : pack cible Fem 25-59 ans, pré-roll max de 30 secondes.  
Offre valable pour des vagues de communication de 3 ou 4 semaines. Conditions commerciales de l'offre en page 2.

# Conditions commerciales

Période de validité de l'offre : du lundi 28 juin 2016 au dimanche 21 août 2016 inclus. (date butoir d'achat : jeudi 28 juillet 2016.)

· Annonceurs éligibles : La solution « SOBrand Lover » est ouverte à deux (2) annonceurs maximum remplissant les conditions cumulatives suivantes : **(i)** appartenir au secteur de l'Hygiène – Beauté (famille sectorielle 10, hors parfumerie en distribution sélective, hors équipement-centre beauté et hors produits « Hommes »)\* et **(ii)** être absent des supports commercialisés par France Télévisions Publicité en 2016 ou vouloir communiquer sur une marque n'ayant jamais fait l'objet d'une communication sur les supports commercialisés par France Télévisions Publicité.

· Descriptif de l'offre : La présente offre associe des espaces publicitaires diffusés sur les services de télévision France 2, France 3 National, France 4 et France 5, dont l'achat est proposé en Coût GRP Net Garanti sur la base d'un format 30 secondes, et des espaces publicitaires au format pré-roll (maximum 30 secondes) sur l'environnement numérique de France Télévisions Publicité, dont le mode de commercialisation est proposé au CPM.

La programmation des messages publicitaires est assurée discrétionnairement par France Télévisions Publicité qui se réserve le droit de programmer les messages en fonction des disponibilités du planning.

Dans le cadre de la présente offre, France Télévisions Publicité s'engage à programmer les messages publicitaires télévisés de l'annonceur exclusivement en emplacement préférentiel en position A, B, C, X, Y ou Z des écrans publicitaires. Il est précisé que la ventilation du nombre de GRP garanti par France Télévisions Publicité sera effectuée sur une vague d'une durée de 3 ou 4 semaines consécutives (durée de la vague au choix de l'annonceur acceptée par France Télévisions Publicité). Le nombre de vagues est limitée à 2 par annonceur.

· Afin d'atteindre le Coût GRP Net Garanti base 30 secondes, France Télévisions Publicité accordera à l'annonceur un volume d'espaces publicitaires gracieux à concurrence du nombre de GRP indiqué aux présentes. Le volume d'espaces publicitaires gracieux ainsi alloué sera exclusivement programmé au cours de la période allant du 28 juin 2016 au 21 août 2016 inclus.

· Cette offre est soumise aux Conditions Générales de Vente Publicité 2016 accessibles à l'adresse <http://www.francetvpub.fr>. La facturation sera effectuée par France Télévisions Publicité conformément aux Conditions Générales de Vente de publicité 2016 disponibles sur le site <http://www.francetvpub.fr>

· Tout annonceur souhaitant diffuser un message publicitaire dans les écrans doit obtenir l'avis favorable de l'ARPP préalablement à toute diffusion.

\*hors codifications : 10-02-02-02, 10-02-04, 10-02-08, 10-03-01-02, 10-03-02-02, 10-03-06-02, 10-04-02-02, 10-04-02-07, 10-04-06-02, 10-06-02-02 et hors codification 10-07

